



Réf. Farde e-Assemblées : 2601643

N° OJ : 116

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024

Objet : Organisation Vollenbike.- Subside régional : 75.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu l'appel à projets 2024 initié par la Région de Bruxelles-Capitale à l'intention des communes bruxelloises pour la mise en oeuvre de projets de mobilité durable ;

Considérant que la Ville de Bruxelles a déposé auprès de la Région un dossier de candidature pour le volet "Organisation de "Vollenbike"" pour un montant de 75.000,00 EUR ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 : Approuver la convention proposée par la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de l'appel à projet pour la mise en œuvre de l'organisation de Vollenbike.

Article 2 : Le Collège des Bourgmestre et Echevins sera chargé de l'exécution de la présente décision.

Annexes :

[Convention FR organisation Vollenbike \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)